

Conseil Municipal du 20 février 2012

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			Q9 – 20H00
M. MALANDRIN	X			Q4 – 18H55
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE		X		M. MOGIS
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2011 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour et deux abstentions (MM. LAURENT et BELLIERE), adoptent le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre dernier.

2) CONVENTION D'ACCORD DE PIANO – ASSOCIATION LES TEMPS D'ART :

Nous avons reçu un projet de convention de l'association « les temps d'art » pour l'accord du piano de l'école de musique.

Il est prévu trois accords par année scolaire, pour un montant de 240.00 euros.

La convention est valable un an et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation d'une des parties deux mois avant expiration.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'accord du piano de l'école de musique.

3) DELIBERATION AUTORISANT LA REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES :

La Trésorerie de DOUDEVILLE nous demande de régulariser les déclarations d'heures supplémentaires transmises à l'occasion des traitements mensuels.

Une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires doit être prise.

Cette délibération est de portée générale et ne concerne pas les délibérations individuelles qui ont pu être prises pour l'I.F.T.S ou l'I.A.T de certains membres du personnel de la Commune.

Dépassement mensuel de 25 heures :

L'article 6 du décret 2002-60 du 14 janvier 2002 fixe le contingent mensuel d'heures supplémentaires à 25 heures. Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service.

Ces dispositions sont applicables aux Collectivités Territoriales en vertu du décret 91-875 du 06 septembre 1991 (article 2).

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent la réalisation d'heures supplémentaires selon les dispositions de l'article 6 du décret 2002-60 du 14 janvier 2002 fixant le contingent mensuel d'heures supplémentaires à 25 heures. Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service.

Ces dispositions sont applicables aux Collectivités Territoriales en vertu du décret 91-875 du 06 septembre 1991 (article 2).

4) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS – PARTICIPATION COMMUNALE 2012 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2012 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

Notre participation pour 2012 s'élève à 28 827.24 euros.

Notre participation pour l'année 2011 était de 28 221.47 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2010 était de 28 336.64 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2009 était de 27 955.15 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2008 était de 25 004.25 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2012**.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande comment est utilisée la participation des communes au syndicat des bassins versants.

M. LAURENT lui répond que ces sommes sont destinées au fonctionnement du syndicat, à la création et à l'entretien des bassins, à la programmation concernant le ruissellement et au programme de remise en place de haies.

M. DURÉCU ajoute que le SMBVD apporte un conseil et une expertise technique appréciée des Collectivités Locales. S'agissant de la Commune, plusieurs dossiers sont traités en collaboration avec cette structure.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de retenir la fiscalisation de la participation communale 2012 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

5) SIGNATURES DES ACTES DE VENTES :

Les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser le Maire à signer les actes de vente des biens cités ci-dessous ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Etude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs :

- Terrain sis rue du Val d'auge à Doudeville, cadastré AC 1, pour un montant de 90 euros net vendeur.
- Maison sise rue de la Mare au loup hameau de Vautuit à Doudeville, cadastrée ZC 129, pour un montant de 60 000 euros net vendeur.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité municipale), 2 abstentions (M. DUFOUR et son pouvoir) et 8 voix contre (opposition municipale) autorisent Monsieur le Maire à signer les actes de vente des biens cités ci-dessous ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Etude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs :

- Terrain sis rue du Val d'auge à Doudeville, cadastré AC 1, pour un montant de 90 euros net vendeur.
- Maison sise rue de la Mare au loup hameau de Vautuit à Doudeville, cadastrée ZC 129, pour un montant de 60 000 euros net vendeur.

6) DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'EAU:

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département et de l'agence de l'eau pour une étude diagnostique des réseaux de distribution et de stockage de l'eau potable et un schéma de gestion des eaux pluviales.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département et de l'agence de l'eau pour une étude diagnostique des réseaux de distribution et de stockage de l'eau potable et un schéma de gestion des eaux pluviales.

7) REHABILITATION DES CIMETIERES COMMUNALES – POINT DE SITUATION :

Intervention de Monsieur DURÉCU

Monsieur DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal du dernier rendez-vous qu'il a eu avec les représentants des Pompes Funèbres Générales concernant la réhabilitation des cimetières communaux. L'entretien a porté sur la réhabilitation progressive du carré B et sur l'étude préparatoire au relevage d'une trentaine de tombes.

8) RECENSEMENT DE LA POPULATION – POINT DE SITUATION :

Intervention de Monsieur DURÉCU

Au soir du Conseil Municipal, seulement 86 % des logements étaient recensés. La période officielle de recensement est terminée depuis le samedi 18 février : 2257 Doudevillais ont été recensés, pour 1167 logements.

Du 20 février au 10 mars (date limite de transmission à l'INSEE des dossiers de recensement), les services administratifs de la mairie vont reprendre l'intégralité des logements non enquêtés, par des relances dans le centre bourg et dans les hameaux, afin de récupérer le plus de dossiers de recensement.

En espérant que cette action sur le terrain puisse améliorer sensiblement les résultats de la collecte initiale.

Ces résultats seront transmis à la prochaine séance du Conseil Municipal.

9) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 16 FEVRIER 2012 :

Le compte-rendu de la Commission sera remis le soir de la séance du Conseil Municipal, les convocations au Conseil ayant été déjà distribuées.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. PERCHE présente aux membres du Conseil Municipal, la proposition de baisse des taux fiscaux communaux, validée par la Commission des Finances du 16 février dernier, en rappelant qu'aucun scénario alternatif n'a été présenté ce jour-là.

La baisse des taux proposée est de 15 %, sur la part communale.

La démarche concernant le scénario de baisse des taux est présenté à l'aide d'un diaporama, qui sera distribué à chaque membre du Conseil Municipal.

A l'issue de la présentation, M. FORTIN fait remarquer que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 11.7 % sur les derniers exercices.

MM DURÉCU et PERCHE répondent qu'une partie de l'augmentation des charges de fonctionnement est imputable à des dépenses effectuées dans les bâtiments communaux, faute de pouvoir programmer des dépenses en section d'investissement.

M. MALANDRIN ajoute que la section de fonctionnement n'a cessé de progresser et qu'il faudrait engager des économies sur ce budget de fonctionnement pour diminuer les taux des impôts locaux.

Il précise que les dépenses de fonctionnement progressent de 2.3 %, en moyenne nationale.

M. PERCHE rappelle qu'en 2008, une partie des recettes étaient fictives et que la municipalité a réduit, dès les premières années, les dépenses de fonctionnement.

Sur les économies à entreprendre en section de fonctionnement, M. JOBBIN demande sur quels postes, précisément, peut-on engager des économies substantielles ? Il ajoute qu'il a repris l'intégralité des factures mandatées en section de fonctionnement, pour contrôle, et qu'il attend des propositions sur les postes de dépenses à diminuer.

M. MALANDRIN demande à M. PERCHE comment se répercute la baisse proposée de 15 % sur les taux communaux.

M. PERCHE annonce alors les taux qui seront proposés au vote du Conseil Municipal :

Taxe d'habitation : 18.972 %

Taxe sur le foncier bâti : 32.181 %

Taxe sur le foncier non bâti : 73.88 %

M. MALANDRIN annonce que cet effort fiscal n'est pas assez significatif, vu l'augmentation des taux appliquée en 2009, vu le revenu moyen des ménages à Doudeville (inférieurs à la moyenne départementale et inférieurs à la moyenne des communes environnantes) et vu les taux pratiqués dans les communes voisines d'importance comparable à Doudeville. Une baisse plus significative profiterait aux Doudevillais et redonnerait une attractivité à Doudeville.

M. DURÉCU lui répond que le Cabinet d'audit n'était pas particulièrement favorable à une diminution des taux communaux pour cette année, les scénarios de baisse des taux simulés ayant été faits à la demande expresse de la municipalité.

M. DURÉCU ajoute que les recettes budgétaires répondent à un double impératif :

- **En premier lieu, de couvrir les besoins en fonctionnement de la ville sur toute l'année.**
- **En second lieu, de dégager un minimum d'autofinancement pour engager les opérations d'investissement indispensables à la ville.**

Pour le vote des taux d'imposition communaux :

- **Les membres de l'opposition, par 11 voix contre, s'oppose à cette baisse des taux communaux qu'ils jugent insuffisante.**
- **Aucune abstention**
- **Les membres de la majorité, par 12 voix pour, acceptent la baisse de 15 % des taux d'imposition, concernant la part communale :**

Taxe d'habitation : 18.972 %

Taxe sur le foncier bâti : 32.181 %

Taxe sur le foncier non bâti : 73.88 %

10) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

Intervention de Monsieur LOSSON

- **Le 21 février à 18h00 : Conseil Communautaire**
- **Le 22 février à 18h30 : Réunion du SIVOSSE**
- **Le 22 février à 18h30 : Commission Jeunesse et Sport**
- **Le 23 février à 18h30 : Commission des Travaux**
- **Le 24 février à 17h30 : Vernissage au Carrefour du Lin – exposition du Bercaill**
- **Le 26 février : Loto du Comité des Fêtes de Vautuit**
- **Le 28 février à 18h30 : Commission Foires & Marchés**

- Le 1^{er} mars : Conseil d'administration de l'EHPAD
- Le 12 mars à 14h00 : réunion de préparation pour la fête du lin
- Le 12 mars : Comité de lecture
- Le 13 mars : Commission des menus
- Le 15 mars à 18h30 : Commission des Finances
- Le 18 mars : Foire à tout des Amis du 15 août
- Le 25 mars : Loto du club de l'amitié
- Le 27 mars : Conseil Municipal
- Les 30 et 31 mars : Collecte de la Banque Alimentaire
- Le 6 avril à 19h00 : Réunion publique sur le budget

11) QUESTIONS DIVERSES :

M. LOSSON sollicite les membres du Conseil Municipal afin de rembourser l'association des Amis du 15 août, suite au vol de numéraire qui a eu lieu l'année passée, au Carrefour du Lin.

La somme à rembourser est de 130.00 euros.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent de reverser 130.00 euros à l'association des Amis du 15 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 mars 2012, à 18h30.